



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 04 juin 2020

Groupe de travail MAEE-ONG

Réunion du 8 mai 2020

Compte-rendu

Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE):

- M. Christophe Schiltz, Coordinateur Général
- M. Manuel Tonnar, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Marie-Anne Marx, Directeur adjoint de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Sylvie dos Santos, Desk ONG, Coordination Desk ONG et Accords-Cadres Développement
- Mme. Marianne Geiben, Desk ONG, Cofinancements
- M. Alex Fohl, Desk ONG, Cofinancements
- Mme. Virginie Gilbert, Desk ONG, Sensibilisation et Environnement
- M. Jean-Marc Lentz, Service Budget et Finances
- Mme. Ernstine Kornelis, Organisation et procédures internes

Pour les ONG :

- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, membre du CA
- M. François-Xavier Dupret, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, responsable Analyse et partenariat
- M. Christophe Hebting, Médecins Sans Frontières
- M. Frédéric Hauptert, Care Luxembourg
- Mme Carla Bretin, Croix-Rouge Luxembourg
- Mme Hélène Lo Presti, Handicap International
- Mme Carla Vezo, Amnesty International

Détail

1. Approbation de l'ordre du jour

2. COVID19 et l'impact sur le travail des ONGD

Le Cercle a fait le point sur les répercussions du COVID-19 sur le travail quotidien des ONGD en se basant sur un questionnaire transmis en amont à ses membres. Le MAEE a informé le Cercle que les dispositions suivantes ont d'ores et déjà été prises pour aider les ONG sous accord-cadre de développement ou cofinancement à faire face aux répercussions du COVID-19 sur leurs activités :

- Le MAEE accordera une extension de deux mois pour la soumission des rapports annuels et finaux.
- Le MAEE accordera aux ONGD une certaine flexibilité pour un réaménagement dans le cadre de leur budget pour des activités visant à contrer ou à atténuer les effets du COVID-19. L'ONGD est tenue de soumettre une demande de réajustement budgétaire au Service ONG avant de pouvoir procéder aux changements.
- Les ONGD qui ne sont pas en mesure de procéder à des réaffectations budgétaires visant à contrer ou à atténuer les effets du COVID-19, peuvent soumettre une demande de rehaussement budgétaire au Service ONGD. Ces demandes de financements additionnels introduites par les ONGD sont examinées au cas par cas. Elles ne sauront toutefois être accordées que dans des cas très exceptionnels.

Le Cercle rend attentif au fait que le strict maintien du taux de cofinancement de 80:20 (respectivement de 60:40) peut s'avérer dramatique dans le cas de projets/programmes où des partenaires dans les PVD n'arrivent plus à honorer leur participation prévue comme apports locaux valorisés à cause de la crise du COVID-19. Une telle situation pourrait mener à une diminution de l'enveloppe à disposition du partenaire cinq fois (respectivement trois fois) plus importante que le montant défaillant, si l'ONGD partenaire luxembourgeoise ne se voit pas en mesure de compenser ce montant, alors qu'elle est déjà sollicitée par ailleurs et doit de toute façon prévoir des rehaussements de ses propres budgets pour atténuer les effets du COVID-19 en général.

Le MAEE prend note des préoccupations du Cercle mais indique d'ores et déjà qu'un rehaussement des taux de cofinancement n'est pas envisageable, puisque ceux-ci sont inscrits dans la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement

Le Cercle fera parvenir sous peu au MAEE une série de questions émises par les ONGD.

3. Adhésion du Luxembourg à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) – International Aid Transparency Initiative (IATI)

Le MAEE a fait le point sur l'adhésion du Luxembourg à l'Initiative pour la transparence de l'aide. L'IITA est une initiative mondiale visant à améliorer la transparence des ressources allouées au développement et à l'action humanitaire et de leurs résultats en matière de lutte contre les crises et la pauvreté. Elle est synonyme d'une politique de développement plus ouverte et plus transparente.

La norme de l'IITA (IATI standard) est un ensemble de règles et d'orientations relatives aux données que les organisations doivent publier et au format de présentation à respecter. Le site internet de l'IITA – <https://iatistandard.org/fr/> – donne une multitude d'explications par rapport à cette norme ainsi qu'un guide de référence qui est un mode d'emploi pour l'utilisation de cette norme.

L'adhésion à l'IITA de la Coopération LU s'inscrit dans un effort de transformation digitale plus large – depuis juin 2018, une équipe au sein de la Coopération luxembourgeoise travaille sur la digitalisation et la simplification d'un nombre de procédures administratives et internes. À moyen terme, les subsides en matière d'APD pourront être demandés via une sorte de « guichet.lu », ce qui mènera à une facilitation des démarches administratives et à une modification de la manière du reporting que le MAEE demandera à ses partenaires de soumettre. La norme IITA sera intégrée dans le nouveau système d'information du MAEE-D5.

La Coopération luxembourgeoise est sur le point de conclure les démarches formelles pour son adhésion et sera donc membre à partir de juin 2020. Endéans un an à compter de l'adhésion (donc en juin 2021), l'IITA demande à ses membres qu'ils soient prêts à rapporter selon le standard de l'IITA. Ceci implique donc que tous nos partenaires (LuxDev, les agences MULTI, les ONG) devront rapporter selon le standard de l'IITA à priori à partir de juin 2021. Le MAEE invite par conséquent le Cercle à se familiariser avec ce nouveau standard et à sensibiliser ses membres dès maintenant. Le MAEE encourage également les ONG à se renseigner auprès de leurs réseaux afin de recueillir les bonnes pratiques en termes de mise en œuvre de la norme IITA et de les partager avec le MAEE dès maintenant.

L'idée sera d'alléger le reporting tout en produisant des données fiables et conformes au standard de l'IITA axés sur les résultats (p.ex. aussi les ODD). Les équipes du MAEE et du CTIE travaillent sur ce projet dont la durée intégrale (avec toutes les composantes techniques pour la gestion interne et l'interaction avec les partenaires externes étatiques et non étatiques nationaux et internationaux) est de 3 ans (2021-2023). La Coopération luxembourgeoise suivra donc l'évolution vers une approche basée davantage sur les données.

Le MAEE se renseignera auprès de l'IITA au sujet de personnes ressources qui pourront organiser des formations pour le MAEE et l'ensemble de ses partenaires, et communiquera sur ce point notamment avec le Cercle afin qu'il organise des formations pour les ONGD.

4. Premier appel à proposition - Projets de cofinancement 2020

La date limite de dépôt pour les projets de cofinancement 2020 était le 31 janvier 2020. Le MAEE informe que 13 propositions par 12 ONG ont été déposées pour des projets de cofinancement. Quatre projets ont été refusés. La part MAEE pour les 9 projets acceptés s'élève à 2.864.071,09 €. Les résultats ont déjà été communiqués et les conventions ont été envoyées fin avril par courrier aux ONG concernées.

5. Etat des lieux - Sensibilisation 2020

La date limite de dépôt pour les projets annuels de sensibilisation et éducation au développement 2020 était le 1^e décembre 2019. Le MAEE informe que sur les 14 propositions soumises au MAEE, 13 projets annuels ont été acceptés pour un budget total MAEE de 490.600,36 €.

Le budget 2020 dédié à la sensibilisation et à l'éducation du MAEE s'élève à 2.992.962,24 €, comprenant 14 accords-cadres sensibilisation (ACSE) en cours, le mandat du CITIM, et la deuxième phase de la campagne Rethink your Clothes qui est en cours de traitement.

Le 31 mars 2020, l'appel à proposition triennal pour les accords-cadres de sensibilisation et éducation au développement a été lancé. Actuellement, 14 ACSE pour un budget total de 7,5 millions d'euros et financés à 80% par le Ministère sont en cours et clôtureront leur programme cette année. A noter que 3 nouvelles ONGD ont déjà manifesté leur souhait de passer d'un projet de co-financement annuel à un accord-cadre en 2021.

Le groupe de travail GEDEV a transmis une liste de questions au MAEE, qui seront traitées lors d'une réunion dédiée aux projets et programmes de sensibilisation et d'éducation au développement.

Le MAEE informe d'ores et déjà qu'il ne procédera pas à une augmentation des taux de cofinancement. Le MAEE évoque la possibilité de reporter d'un an l'appel à propositions pour les futurs ACSE en offrant des extensions d'un an aux ACSE en cours. Cette option sera discutée lors de la réunion prévue pour les questions relatives aux projets et programmes SENS/ED.

6. Reporting Burkina

Chaque année, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (MINEFID) à travers la Direction générale de la Coopération élabore et publie le Rapport sur la Coopération au Développement (RCD). Le RCD recense et analyse les flux d'aides extérieures reçus par le Burkina Faso au cours d'une année.

Le processus d'élaboration du rapport 2019 a été entamé en février 2020, les ambassades sur place ont été demandées de renseigner les données nécessaires. Une partie du rapport est dédiée à la collecte de données sur les décaissements de l'APD au profit des ONG.

Nous sommes bien conscients que les ONG luxembourgeoises – financées par le MAEE et actives au Burkina Faso n'ont jamais été sollicitées directement pour cet exercice de rapportage et que notre demande était donc nouvelle. Etant donné que le montant de l'APD décaissé par les ONG au Burkina n'était pas encore disponible au sein du MAEE, l'agent de coopération sur place a directement contacté les ONG pour demander les informations nécessaires.

7. Réorganisation du Cercle

Le Cercle a fait le point sur leur réorganisation interne suite au décès de leur Président. Une réunion sera organisée après le 18 mai, date à laquelle la nouvelle directrice prendra ses fonctions, pour aborder les recommandations découlant de leur évaluation ainsi que le renouvellement de leur Convention.

8. Divers